

PLOUM INFO

Janvier 2026 | N°55

PLOUM
agoAr
Espace de vie et d'expression



Don de sang
et don de plasma



édito

Pennad stur

Yannick ECHEVEST
Maire de Ploumagoar

Chères habitantes, chers habitants,

Être maire, c'est avant tout être à l'écoute. À l'écoute de vos préoccupations quotidiennes, de vos attentes, mais aussi de vos inquiétudes et de vos suggestions. C'est un rôle qui demande disponibilité, attention et sens des responsabilités, bien au-delà des fonctions officielles.

Au fil des mois, les échanges avec les habitants, les associations, les bénévoles, les agents municipaux ou encore les acteurs locaux rappellent combien la vie d'une ville repose sur l'engagement de chacune et chacun. Derrière chaque action collective, chaque initiative citoyenne, il y a des femmes et des hommes investis, animés par le souci du bien commun.

Dans un contexte parfois complexe, où les contraintes sont nombreuses, il est essentiel de conserver ce lien de confiance et de proximité. La vie locale se construit au quotidien, dans le respect, le dialogue et la compréhension mutuelle. C'est cette relation humaine, sincère et directe, qui donne tout son sens à l'action publique de proximité.

Je tiens à saluer l'implication de toutes celles et ceux qui contribuent, par leur engagement, à faire vivre notre ville : conseillers municipaux de tous bords, bénévoles associatifs, personnels municipaux, partenaires institutionnels et citoyens investis. Leur rôle est précieux et indispensable.

Avec considération et engagement,

Le Maire

Plouvagorezed kaezh ha Plouvagoriz kaezh,

Benzañ maer a dalv selaou an dud da gentañ-tout. Selaou ac'hanoù hag ho prederioù pemdez, ho c'hoantouù, hoc'h ankenioù hag hoc'h alioù iverz. Ur plas eo ma ranker, kalz en tu all d'ar c'hargoù ofisiel, bezañ dibres ha kad da sammañ kargoù, ha taol evezh ouzh an dud.

Dre forzh kaozeal a-hed ar mizioù gant an dud ac'hann, ar c'hevredigezhioù, an dud a-youl-vat, gwazourien an ti-kêr hag an obererien lec'hel e komprener pegez pouezus eo engouestl pep hini e-barzh buhez ur gumun. A-drek kement tra graet asambles, kement tra graet e servij an holl, zo merc'hed ha paotred engouestlet, hag a laka o nerzh evit ar mad boutin.

Pouezus-bras eo delc'hen gant al liamm-se, a ra dimp bezañ a-unan ha kaout fiziañs an eil re er re all, daoust ma vez luziet ar jeu a-wechoù ha n'hallomp ket ober ar pezh a faot dimp dalc'hmat. Buhez ur gumun a vez savet tamm-ha-tamm war ar pemdez, diwar doujañ ar re all, kaozeal gante ha kompreñ an eil egile. E-barzh al liamm-se, skoulmet en ur mod gwirion hag eeun etre an dud, emañ ster an ober publik nes.

Faotañ a ra din ober ma gourc'hemennou d'an holl dud a laka nerzh evit lakat Plouvagor da vevañ : ar goñsailherien eus forzh peseurt tu e vefent, an dud a-youl-vat er c'hevredigezhioù, implijidi an ti-kêr, ar gevelerien ensavadurel ha Plouvagoriz hag a ro bec'h. Ober a reont ul labour prizius ha pouezus-tre.

Gant doujañs hag engouestl,

Ar Maer



Vendredi 5 septembre.

Une première dans les Côtes-d'Armor : plusieurs résident·es du foyer de vie Roger Legrand ont suivi une formation PSC1 adaptée, dispensée par Grégory Igigabel de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers 22.

Cette session s'inscrit dans la convention signée avec la ville pour faciliter l'accès aux gestes de premiers secours pour tous les habitant·es de Ploumagoar. ●



Samedi 20 septembre.

À l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine 2025, la ville a mis à l'honneur les anciens cafés et commerces qui animaient autrefois les hameaux de Ploumagoar. L'exposition *Les Bistrots d'antan*, conçue avec le groupe patrimoine, a rencontré un véritable succès : près d'un millier de personnes se sont déplacées sur l'ensemble de la programmation. ●

Du 6 au 10 octobre.

Dans le cadre des Journées France Services, les ateliers organisés à la Maison France Services ont réuni une cinquantaine de participant·es, professionnel·les comme particulier·es.

Un temps d'échanges utile et convivial pour mieux comprendre les services disponibles au quotidien. ●



28 et 29 novembre

Pour cette 4^e édition, Les Festivités de Noël ont rencontré un beau succès avec près de 1 000 participant·es sur les deux jours. Entièrement repensé dans son implantation, le marché offrait de larges espaces de circulation et mettait en valeur le travail soigné de décoration. Entre vin chaud, crêpes et animations conviviales, tous les ingrédients étaient réunis pour partager un moment chaleureux en famille ou entre ami·es. ●



Fermeture de l'église Saint-Pierre

À l'issue des premières investigations techniques réalisées dans le cadre du diagnostic de l'église Saint-Pierre, des désordres structurels importants ont été mis en évidence. Ces constats concernent principalement la charpente de l'édifice, dont l'état ne permet pas, à ce stade, de garantir la sécurité des personnes. En conséquence, un arrêté municipal de fermeture provisoire a été pris afin de prévenir tout risque pour le public.

La fermeture de l'église est effective à compter du 22 novembre 2025 et s'applique jusqu'au 31 janvier 2026¹. Pendant toute cette période, l'accès à l'édifice est strictement interdit, y compris pour les offices, les visites et toute autre utilisation du bâtiment. Des affiches informatives ont été apposées sur l'ensemble des entrées afin de signaler cette interdiction.

Les investigations déjà menées ont permis d'écartier, à ce stade, un risque immédiat concernant la maçonnerie. En revanche, les éléments observés sur la charpente nécessitent des analyses complémentaires. Ces nouvelles études auront pour objectif de préciser l'état réel de la structure, d'identifier les zones fragilisées et de déterminer les mesures de sécurisation indispensables. Elles permettront également d'établir une estimation financière des travaux de sécurisation à engager.

L'objectif est de disposer d'éléments techniques fiables afin de garantir, à terme, la préservation du bâtiment et la sécurité des usagers, tout en respectant le caractère patrimonial de l'église.

La Ville informera les habitant·es de l'avancée des études et des décisions qui en découleront, au fur et à mesure de l'évolution du dossier. ●

¹ La fermeture devrait être prolongée au delà du 31 janvier 2026.

Nouveaux toilettes publics



De nouveaux toilettes publics ont été installés à l'entrée du complexe sportif Raymond Guillou. Ce module, fourni par Mobilier Urbain Beaujolais pour un montant de 38 880 €, offre un confort optimal aux usagers du site. L'opération inclut également le terrassement et le raccordement électrique réalisés pour 8 400 €.

La structure dispose d'une cuve en inox, d'un système d'autonettoyage, d'un abri, d'un bardage bois pour une meilleure intégration paysagère, et elle est entièrement accessible PMR (Personne à Mobilité Réduite). Une amélioration bienvenue pour les sportifs, les associations et l'ensemble des visiteurs du complexe. ●

Résultats du concours de nichoir

Le concours de nichoirs a rencontré un beau succès, avec de nombreuses réalisations originales et soignées. Les résultats sont disponibles sur le site internet de la ville.

La ville remercie chaleureusement l'ensemble des participant·es, petit·es et grand·es, pour leur implication et leur contribution et les invite à venir retirer leur nichoir en mairie. Les nichoirs non repris seront installés dans les arbres de ville. ●



Nouvelles zones 30 à Ploumagoar

Par arrêté municipal permanent, la limitation de vitesse à 30 km/h est étendue à de nouvelles rues et impasses autour du centre de Ploumagoar. Cette mesure vise à renforcer la sécurité des piétons et d'apaiser la circulation dans les secteurs résidentiels.

La zone 30 concerne désormais plusieurs voies situées en périphérie immédiate du centre-bourg, ainsi que de nouvelles rues et impasses identifiées. Une signalisation spécifique a été installée par les services techniques afin de matérialiser clairement les entrées et sorties de zone.

Le respect de cette limitation est obligatoire ; les infractions pourront faire l'objet de contrôles et de sanctions par les forces de l'ordre compétentes. ●

Appel aux jeunes volontaires

Porter le drapeau lors des cérémonies commémoratives est un geste fort, symbole de mémoire et d'engagement citoyen. L'École des jeunes porte-drapeaux des Côtes-d'Armor lance un appel aux jeunes volontaires âgés de 13 à 18 ans.

Ce dispositif vise à assurer la transmission de cette mission essentielle, en associant les jeunes aux cérémonies patriotiques et en renforçant le lien intergénérationnel avec le monde combattant. Les volontaires bénéficieront d'une formation encadrée, mêlant théorie (symbolique du drapeau, valeurs de la République, déroulement des cérémonies) et pratique (maniement du drapeau), et seront accompagnés par un parrain ou une marraine porte-drapeau.

À l'issue de la formation, un certificat et une paire de gants blancs seront remis lors d'une cérémonie officielle. ●

⊕ **Inscriptions**, vous avez entre 13 et 18 ans, êtes capable de porter un drapeau de taille standard et souhaitez vous engager dans une mission de mémoire ? **Inscrivez-vous en mairie**.



Citoyenneté

Prévenir les intoxications au monoxyde de carbone

Chaque hiver, des intoxications au monoxyde de carbone surviennent, souvent liées à une mauvaise combustion ou à une ventilation insuffisante. Pour limiter les risques : aérez régulièrement, faites entretenir vos appareils et n'utilisez jamais de groupes électrogènes en intérieur. En cas d'intoxicationappelez immédiatement les secours. ●

Incivilités : utilisez BetterStreet

Pour signaler facilement les incivilités ou dégradations constatées dans la ville (dépôts sauvages, tags, trottoirs abîmés...), vous pouvez utiliser l'application BetterStreet. Votre signalement est transmis directement aux services municipaux, qui peuvent intervenir plus rapidement. Un outil simple pour améliorer ensemble notre cadre de vie. ●

A télécharger sur App store et Google Play

Horaires de l'agence postale

Les horaires d'ouverture de l'agence postale ont été ajustés. Celle-ci ouvre désormais à 8h30 le matin (au lieu de 9h) et à 13h30 l'après-midi (au lieu de 14h). Ces nouveaux horaires sont effectifs tous les jours d'ouverture. ●

Lutte contre l'influenza Aviaire

Les détenteurs de volailles sont tenus de déclarer leur basse-cour, même à titre non commercial. Cette déclaration est obligatoire et s'effectue via formulaire CERFA ou en ligne sur le site Mes démarches. Elle permet d'assurer un suivi sanitaire sur chaque commune. ●

⊕ **Plus d'infos** sur ville-ploumagoar.fr



Navigation nocturne

PloumExpo poursuit ses explorations avec une exposition *Navigation Nocturne* du peintre Thomas Auriol.

Que ce soit à la voile, en parapente ou encore en kayak, Thomas Auriol est un véritable peintre-voyageur qui puise son inspiration dans les paysages qu'il traverse. De la côte de l'île d'Ibiza aux fjords islandais, en passant par une embarquée jusqu'à Saint-Pierre et Miquelon, l'artiste, une fois de retour sur terre, reconstitue sur de grands formats ses aventures passées en mer. Une quinzaine de toiles présenteront son travail, pensé comme un journal de bord à la fois documentaire et onirique de ses navigations.

Alors qu'il vient de quitter son atelier de Saint-Quay-Portrieux pour emménager en Andalousie, Thomas Auriol revient en territoire breton pour nous présenter ses récits de voyages : il sera présent lors du vernissage, rencontrera les enfants du centre de loisirs un mercredi et proposera un atelier pour les familles le samedi 22 janvier. Pour accompagner ce voyage, d'autres ateliers seront proposés aux petits et grands notamment lors des vacances de février. ●

+ *Navigation Nocturne*, Thomas Auriol, du 10 janvier au 28 février à PloumExpo.



Du dessin à la rêverie



Par la suite, PloumExpo accueille Isabelle Simler pour une plongée dans les coins et recoins du monde animal.

Diplômée des Arts décoratifs de Strasbourg, Isabelle Simler est auteure et illustratrice. Après avoir travaillé dans les domaines de la publicité et du dessin animé en tant que réalisatrice, scénariste et illustratrice, elle se consacre à la littérature jeunesse depuis plus de 10 ans.

D'un trait tout en finesse, l'artiste nous donne à voir les animaux et leurs habitations comme autant de merveilles naturelles ou imaginaires. De nombreux croquis, esquisses et dessins de ses albums seront présentés. ●

+ *Du dessin à la rêverie*, Isabelle Simler, du 7 au 28 mars à PloumExpo

Livres numériques

Depuis près d'un an, la médiathèque donne la possibilité à ses adhérent·es d'emprunter des livres numériques. Sur liseuse, tablette ou même téléphone portable, une sélection d'ouvrages variés est disponible. N'attendez plus ! ●

+ *Plus d'informations* auprès de la médiathèque.



Simplifiez vos démarches grâce à la dématérialisation



Simplifiez-vous la vie pour toutes vos démarches d'urbanisme. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les demandes d'autorisations d'urbanisme peuvent être déposées en ligne, à tout moment et où que vous soyez, sans frais et de manière sécurisée.

Depuis 2023, Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Ploumagoar ont engagé cette transition avec la mise en place du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU). Habitant·es comme professionnel·les peuvent désormais déposer et suivre l'ensemble de leurs demandes d'urbanisme directement en ligne. Ainsi, les déclarations préalables, les permis de construire, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme sont désormais concernés par la dématérialisation.

Des avantages concrets pour toutes et tous

Pour les usagers et usagères, la dématérialisation représente un gain de temps considérable : plus besoin de se déplacer, les dossiers peuvent être déposés sept jours sur sept. Elle permet également une économie financière et écologique, en réduisant impressions et envois postaux, tout en offrant une meilleure transparence, grâce au suivi en temps réel de l'avancement du dossier.

Comment faire ?

La démarche est simple :

- créer un compte sur le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme
- choisir le type de demande correspondant à votre projet
- sélectionner votre commune
- remplir le formulaire Cerfa et joindre les pièces nécessaires
- valider le dépôt.

Un accusé d'enregistrement électronique vous est immédiatement transmis, puis vous pouvez suivre votre dossier à chaque étape. Une manière plus moderne, plus rapide et plus efficace de gérer vos projets d'urbanisme. ●

⊕ Découvrez la plateforme sur gnau.megalis.bretagne.bzh/gnaugnau

Pourquoi choisir la dématérialisation ?



Accessible 7 jours sur 7
24 heures sur 24



Suivi en temps réel de votre dossier



Échanges simplifiés avec l'administration



Délais de traitements plus courts



Économie d'argent



Économie de temps



Démarchage à domicile : Ce que vous devez savoir

Démarchage à domicile : ce que vous devez savoir

Le démarchage à domicile consiste pour un vendeur à solliciter un consommateur dans un lieu qui n'est pas destiné au commerce : domicile, lieu de travail, ou encore réunion ou excursion organisée par le vendeur. Cette pratique, strictement encadrée par le Code de la consommation, suppose la présence simultanée du vendeur et du client. Elle ne doit pas être confondue avec la vente à distance (téléphone, internet).

Les vendeurs peuvent être des vendeurs à domicile indépendants (VDI), travaillant sans lien de subordination, ou des vendeurs salariés, rattachés à une entreprise. Dans tous les cas, ils agissent comme intermédiaires pour proposer des biens ou services (équipement de la maison, énergie, isolation, bijoux, cosmétiques...).

Certaines situations ne relèvent pas du démarchage à domicile : ventes en ligne, ventes sur les marchés ou salons, ou encore vente de produits

spécifiques (santé, denrées alimentaires, produits financiers).

Quand le démarchage devient-il abusif ?

Un démarchage est considéré comme abusif lorsqu'un vendeur exerce une pression psychologique ou une insistance excessive : comportement pressant, chantage, menace, voire contrainte physique pour obtenir une signature. De telles pratiques sont illégales.

Par ailleurs, le démarchage est interdit lorsqu'une personne a clairement manifesté son refus d'être sollicitée. Un simple autocollant "STOP DÉMARCHE" sur votre portail constitue une preuve valable. Le non-respect de ce refus est puni d'un an d'emprisonnement et 150 000 € d'amende.

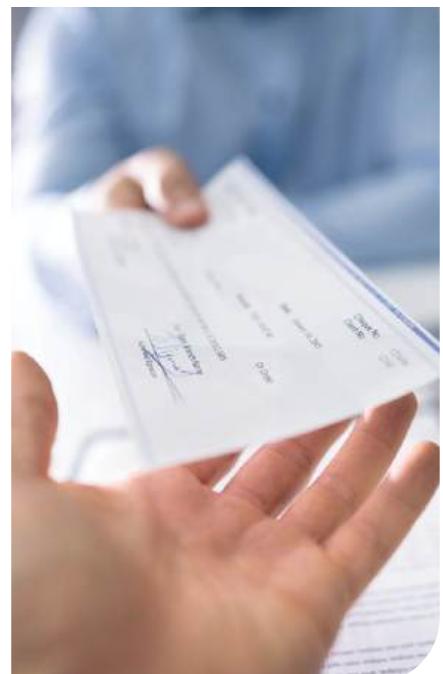
Paiement : un délai légal obligatoire de 7 jours

Le vendeur à domicile ne peut recevoir aucun paiement (chèque, acompte, autorisation de prélèvement) ni commencer une prestation avant l'expiration d'un délai de 7 jours après la signature du contrat.

Un contrat signé sans respecter cette règle n'est pas valable.

Cette infraction est punie de 2 ans de prison et 150 000 € d'amende.

Des exceptions existent (abonnements de presse politique, services à la personne agréés, réunions au domicile, réparations urgentes demandées par le client), mais elles restent limitées.





Le droit de rétractation : 14 jours pour changer d'avis

Le consommateur dispose d'un droit de rétractation de 14 jours après la signature d'une prestation, ou après réception du bien. Il peut annuler sa commande sans justification.

Le vendeur doit fournir une information claire et un formulaire de rétraction.

Sans ces informations, le délai est prolongé de 12 mois.

Le remboursement doit intervenir dans les 14 jours suivant la demande. Quelques produits ou services ne sont pas concernés (sur-mesure, produits rapidement périssables, CD/DVD décollés, travaux urgents, contenus numériques délivrés immédiatement avec accord exprès...).

Les 5 bonnes pratiques

En adoptant les bonnes pratiques, il est possible d'éviter les démarchages abusifs et d'assurer sa tranquillité au quotidien.



Ne signez jamais dans la précipitation.



Conservez tous les documents.



Afficher votre refus clairement.



Ne payez rien immédiatement.



Signalez tout comportement suspect.



Refus de démarchage commercial à domicile

Un an d'emprisonnement et 150 000 euros d'amende

Ordonnance 2021-1734 du 22/12/2021
Art. L221-10-1 et L242-7-1 du code de la consommation



L.221-10-1 du Code de la consommation, qui précise :

"Est interdite toute visite non sollicitée d'un professionnel au domicile d'un consommateur lorsque celui-ci a manifesté de manière claire et non ambiguë ne pas vouloir faire l'objet d'une telle visite."

Le non-respect de cette interdiction est puni d'un an d'emprisonnement et de 150 000 € d'amende.

Si l'exemplaire n'était pas présent dans ce numéro #55 du PloumInfo, vous pouvez venir le retirer directement en mairie. ●

Pour vous aider à exprimer clairement votre refus de démarchage, un autocollant "NON au démarchage commercial" est inséré dans ce numéro. Pour être pleinement efficace, il doit être placé

bien en évidence, dans une zone visible par le vendeur : boîte aux lettres, portail, portillon ou porte d'entrée.

Ce dispositif s'appuie sur l'article

Se préparer à voter aux élections municipales

Les prochaines élections municipales se tiendront les dimanches 15 et 22 mars 2026. Ce rendez-vous démocratique majeur permettra aux électrices et électeurs de choisir leurs représentant·es locaux·ales pour les années à venir. Pour pouvoir participer au scrutin, une condition essentielle : être inscrit·e sur les listes électorales de la ville.

Si de nombreuses personnes sont déjà inscrites, certaines situations nécessitent une vérification ou une démarche complémentaire : déménagement, première inscription, changement d'adresse ou absence le jour du vote. Quelques rappels utiles permettent d'aborder sereinement cette échéance électorale.

S'inscrire ou mettre à jour sa situation

L'inscription sur les listes électorales peut se faire en mairie ou en ligne. Elle concerne notamment les personnes nouvellement arrivées dans la ville, celles qui n'étaient pas inscrites auparavant, ou encore celles ayant changé d'adresse.

Il est également important de signaler tout déplacement au sein de la ville, afin que les informations électorales soient à jour et que l'affectation au bureau de vote soit correcte.

Les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen à 16 ans sont, quant à eux, inscrits automatiquement sur les listes électorales de leur commune de recensement.

Respecter les dates limites

Pour voter aux élections municipales de mars 2026, l'inscription sur les listes électorales doit impérativement être réalisée avant début février (lire encart *Pratiques*). Passées les dates réglementaires, il ne sera plus possible de s'inscrire pour ce scrutin.

Voter même en cas d'absence

En cas d'indisponibilité le jour du vote, le vote par procuration permet de confier son suffrage à une personne de confiance inscrite sur les listes électorales. Cette démarche peut être effectuée de plusieurs manières, y compris en ligne, et doit être anticipée afin d'être prise en compte dans les délais.

Vérifier avant le jour J

Avant les élections, il est vivement recommandé de vérifier sa situation électorale : inscription, adresse, bureau de vote. Cette vérification simple permet d'éviter toute mauvaise surprise le jour du scrutin.

Les services de la mairie restent à disposition pour accompagner les habitant·es dans leurs démarches et répondre à toute question particulière. ●



Pratiques

Dates du scrutin

- Dimanches 15 et 22 mars 2026

Inscription sur les listes

- En ligne jusqu'au 4 fév. 2026
- En mairie jusqu'au 6 février 2026

Pièces à fournir

- Formulaire Cerfa n°12669*02
- Pièce d'identité
- Justificatif de domicile (de - 3 mois)

Vote par procuration

- En gendarmerie
- En ligne sur maprocuration.gouv.fr
- Via France Identité

Vérifier sa situation électorale

- elections.interieur.gouv.fr
- mes.demarches
- je.verifie.ma.situation.electoral

Renseignements

- En mairie
- Sur service-public.gouv.fr

Clause d'insertion sociale : un levier pour l'emploi local

La clause d'insertion sociale est un outil encore méconnu du grand public, mais particulièrement efficace pour favoriser l'emploi local et accompagner des personnes éloignées du marché du travail. De plus en plus utilisée par les collectivités, elle permet d'intégrer, au sein de certains marchés publics, des heures de travail réservées à des publics en insertion professionnelle.

Qu'est-ce que la clause d'insertion sociale ?

Lorsqu'une ville lance un marché public (pour des travaux, des services ou des prestations) elle peut décider d'y intégrer une clause d'insertion. Celle-ci oblige l'entreprise retenue à consacrer une partie du chantier ou de la prestation à l'embauche de personnes en parcours d'insertion (demandeur·euses d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification, bénéficiaires du RSA, personnes en situation de handicap, etc.).

L'objectif est double :

- créer des opportunités d'emploi concrètes sur le territoire ;
- accompagner des publics fragilisés en leur offrant un cadre de travail, une expérience professionnelle et un tremplin vers un emploi durable.

Ces heures d'insertion peuvent être réalisées de différentes manières, selon les besoins de l'entreprise et le profil des candidat·es. Il peut s'agir d'un recrutement direct, d'une mise à disposition par une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE), ou encore d'un accompagnement plus progressif, comme un contrat de professionnalisation ou une période d'immersion.

Chaque formule vise le même objectif : permettre à la personne accompagnée d'acquérir de l'expérience, de retrouver un rythme professionnel et de progresser vers un emploi durable.

Dans tous les cas, l'entreprise est accompagnée pour identifier les profils adaptés, sécuriser l'intégration et assurer le suivi du parcours.

Pourquoi la ville utilise-t-elle cette clause ?

Pour une collectivité, la clause d'insertion constitue un véritable levier d'action sociale. En intégrant ces obligations dans ses marchés, la ville transforme ses investissements publics en opportunités d'emploi concrètes pour les citoyen·nes. Ce dispositif permet également de renforcer

l'impact local des projets municipaux, de soutenir les structures d'insertion du territoire et de contribuer à la lutte contre le chômage.

Au-delà de son aspect technique, la clause d'insertion traduit un engagement plus large : celui d'une collectivité qui choisit de faire de chaque chantier un moyen d'améliorer à la fois ses équipements et l'emploi local.

Un dispositif concret sur le chantier de la salle de Kergré

À Ploumagoar, la clause d'insertion sociale a récemment été mise en œuvre dans le cadre du chantier de construction de la salle de Kergré. Les marchés publics liés à cette opération intégraient des heures d'insertion obligatoires. Au total, ce sont plusieurs centaines d'heures qui ont été consacrées à ces parcours d'insertion sur différents corps de métier (gros œuvre, électricité, menuiserie...)

Cet exemple illustre parfaitement la vocation de la clause d'insertion : créer des opportunités, accompagner les parcours et renforcer l'impact social des projets portés par la ville. ●





Au 2^{ème} plan, Olivier BONNIEC, agent à la ville de Ploumagoar

Chaque jour en France, près de 10 000 dons de sang sont nécessaires pour répondre aux besoins des hôpitaux. Derrière ces chiffres, ce sont des patient·es atteints de cancer, des personnes hospitalisées en urgence, des malades chroniques ou encore des personnes souffrant de déficits immunitaires qui dépendent directement de la générosité des donneur·ses.

Sur le secteur de Guingamp, cette solidarité s'exprime pleinement. À Ty Menoz comme au Roudourou, les collectes rencontrent une forte mobilisation. *“Les journées de don affichent un taux de participation élevé, avec près de 90 % des créneaux de rendez-vous remplis”*, souligne Michel Goasmat, bénévole engagé de longue date. *“Globalement, les objectifs fixés par l’EFS sont atteints, ce qui est très satisfaisant.”*

Un don, plusieurs utilisations possibles

Lors d'un don de sang, l'ensemble des composants sanguins est prélevé en une seule fois. La poche collectée est ensuite envoyée vers un centre de traitement où elle est séparée en globules rouges, plasma et plaquettes.

“Une seule poche de sang permet de répondre à plusieurs besoins médicaux”, rappelle Claude Denes, président de l'association pour le Don de Sang Bénévole de Guingamp. Les patient·es ne reçoivent jamais la totalité de la poche, mais uniquement le ou les composants nécessaires à leur traitement.

Le don est strictement encadré et sécurisé. Accueil, entretien médical confidentiel, prélèvement, puis temps de repos : chaque étape est pensée pour garantir la sécurité du

donneur·se comme celle du patient·e. Le prélèvement dure entre 7 et 10 minutes, pour un temps total sur place d'environ 45 minutes à 1 heure.



Claude DENES (à gauche) et Michel GOASMAT (à droite), lors de la collecte du 22 décembre dernier au centre social Ty Menoz

Le don de plasma : un enjeu majeur de santé publique

Si le don de sang est bien identifié par le grand public, le don de plasma reste encore méconnu. Pourtant, il représente aujourd'hui un enjeu crucial. *“Le plasma est indispensable à la fabrication de médicaments vitaux, notamment pour les personnes atteintes de déficits immunitaires ou de maladies auto-immunes”*, explique Michel .

Actuellement, environ 65 % des médicaments dérivés du plasma utilisés en France proviennent des États-Unis. Une dépendance que l'EFS souhaite réduire. *“L'objectif est clair :*



Un geste simple, un impact concret

Donner son sang ou son plasma, c'est consacrer un peu de son temps pour un geste solidaire, encadré et indispensable. **"Un don peut sauver jusqu'à trois vies"**, conclut Claude. Une réalité qui prend tout son sens à l'échelle locale, où chaque donneur contribue directement à cette grande chaîne de solidarité. ●

Avenir

Collecte de sang

2 au 4 février 2026 - Centre Ti-Menoz - Guingamp
Réservation sur dondesang.efs.sante.fr

Covoiturage pour don de plasma

23 au 28 février 2026
Rens. et inscriptions : Michel 06 83 49 48 90

Comment la ville facilite le don des agents municipaux ?

La ville de Ploumagoar s'engage en faveur du don et favorise la participation de ses agents municipaux. Ces derniers ont la possibilité de se rendre aux collectes **sur leur temps de travail**, afin de lever les freins liés à l'organisation personnelle.

La ville souhaite également aller plus loin en **favorisant le covoiturage entre agents** pour les dons de plasma à Saint-Brieuc. Une démarche qui contribue à renforcer cette chaîne de solidarité.

Enfin, chaque année, la ville **délivre une subvention à l'association** pour le Don du Sang Bénévole de Guingamp.

doubler les volumes de plasma collectés d'ici 2028 afin de renforcer notre souveraineté sanitaire", précise Claude.

Le don de plasma s'effectue uniquement sur rendez-vous, dans une Maison du don, comme celle de Saint-Brieuc. Il dure environ 1h30 sur place, dont 45 minutes de prélèvement, avec une récupération rapide. **"La contrainte principale reste le déplacement**, reconnaît Michel, **mais des solutions de covoiturage sont mises en place pour faciliter l'accès au don."**

Une dynamique locale encourageante

Sur le territoire de Guingamp, la mobilisation autour du don de sang s'inscrit dans la durée. Chaque année, l'EFS de Saint-Brieuc programme à Guingamp 6 collectes de sang réparties 18 jours. Cinq ont lieu au centre Ti-Menoz et la 6^{ème}, en juin a lieu au stade du Roudourou.

"À chaque collecte, les objectifs journaliers sont quasiment atteints, avec environ 75 prélèvements par jour", explique Claude. Globalement, le taux de remplissage des créneaux de rendez-vous sont très bons, signe d'une organisation bien rodée et de donneurs fidèles **"ou plutôt de donneuses"**, précise Michel. Sur le territoire, 60 % sont des donneurs sont des femmes et cela monte à 70 % chez les 18-24 ans.

En moyenne, 75 donneur·ses participent à chaque journée de collecte, ce qui représente plus de 500 litres de sang collectés chaque année sur le secteur. **"Ces chiffres traduisent un véritable attachement local au don de sang"**, souligne Michel. **"Le territoire peut compter sur une base solide de donneurs réguliers, tout en accueillant de nouveaux donneurs à chaque collecte."**



Antoine SEBILLE, agent à la ville de Ploumagoar



Nelly, bénévole au Don du Sang Guingamp et Lucie toutes deux habitantes de Ploumagoar



Ploumagoar : des chiffres qui progressent

À l'échelle de la ville de Ploumagoar, la mobilisation est bien réelle. En 2024, 137 donneur·ses ont été recensés, soit 17 % des donneurs du secteur de Guingamp.

“Avec une trentaine de donneurs supplémentaires, Ploumagoar pourrait atteindre les 5 % de donneurs parmi les 18-70 ans, ce qui serait un niveau remarquable à l'échelle du territoire”, souligne Michel.

La progression est particulièrement notable pour le don de plasma : 6 donneur·ses en 2024, contre près de 18 en 2025. ●

Portrait



Une vie rendue possible par le don

Quand Tiphaine Razer parle, on sent immédiatement quelque chose de fort. Une énergie. Une sincérité. Une joie de vivre qui n'efface pas les épreuves, mais qui les transcende. À 36 ans, cette habitante de Ploumagoar, assistante de direction en collectivité territoriale, mariée et maman de deux enfants, incarne aujourd'hui l'espoir. Pourtant, pendant longtemps, sa vie a été marquée par l'incertitude et la souffrance.

Pendant quinze ans, de l'adolescence à l'âge de 29 ans, Tiphaine a vécu ce qu'elle appelle une errance médicale. Infections à répétition, bronchites, sinusites, maladies auto-immunes, eczéma, psoriasis... Et à 20 ans, un premier signe visible et violent : une alopecie totale. *“Je passais ma vie entre les rendez-vous, les examens, les analyses. Tout était toujours normal. Les prises de sang ne montraient rien. Certains médecins pensaient que c'était psychosomatique. C'était très dur.”*

Fatiguée en permanence, épuisée, Tiphaine vivait au jour le jour, sans pouvoir se projeter. *“Je n'avais ni l'énergie ni l'espace mental pour penser à autre chose que survivre.”* Pourtant, au fond d'elle, elle sentait que quelque chose n'allait pas. Trop de symptômes. Trop répétitifs. *“Je savais que ce n'était pas normal, mais je n'imaginais pas à quel point cela pouvait être grave.”*

Le déclic survient en février 2019. En l'espace de deux mois, Tiphaine est frappée par deux pneumonies sévères. À la seconde, elle décide de ne plus lâcher. Elle demande à être orientée vers un hématologue, puis vers la médecine interne à Guingamp. Le diagnostic tombe enfin : déficit immunitaire commun variable (DICV), une maladie génétique rare qui touche environ 8 000 personnes en France. Son organisme ne produit pas suffisamment d'anticorps, ou les élimine trop rapidement. *“Sur le plan émotionnel, ça a été libérateur. Mettre un nom sur la maladie, savoir qu'il existe un traitement... C'était enfin une solution.”*

Ce traitement, ce sont des perfusion d'immunoglobulines issues du plasma. Une chaîne de solidarité invisible mais vitale. *“Dans une seule perfusion, il y a du plasma provenant d'environ 800 donneurs différents, pour avoir une diversité d'anticorps.”* D'abord en perfusion sous-cutanée chaque semaine, puis à domicile une fois par mois, Tiphaine est aujourd'hui suivie à l'hôpital de jour de Saint-Brieuc, toutes les trois semaines, pendant six heures. Une contrainte ? Elle sourit. *“Pas du tout. C'est ce qui me permet d'avoir de l'énergie, de tenir. C'est précieux.”*

Quand elle affirme que sans les dons de plasma, elle ne serait plus là, ce n'est pas une formule. *“J'ai été diagnostiquée juste avant le Covid. Sans traitement, cette période aurait été extrêmement dangereuse pour moi. Aujourd'hui, il n'y a plus ce risque vital.”* Derrière chaque poche de plasma, Tiphaine voit des visages, des familles, des projets. *“Il y a de vraies personnes derrière ces dons. Des vies entières qui tiennent grâce à ce geste.”*

Avec le traitement, tout change. *“Je revis. J'ai de l'énergie pour autre chose que survivre. Je peux travailler, être avec mes enfants, penser à l'avenir. Le champ des possibles s'est rouvert.”* Les premiers effets apparaissent rapidement : dès le premier hiver, plus besoin d'antibiotiques. Et depuis deux ans, un nouveau traitement permet même de stopper les maladies auto-immunes.

Cette renaissance, Tiphaine ne la garde pas pour elle. Très vite, elle ressent le besoin de donner du sens à ce

qu'elle a traversé. Elle s'engage dès 2020 dans l'association des donneurs de sang bénévoles du pays de Guingamp, dont elle est aujourd'hui vice-présidente. Elle est aussi déléguée régionale Bretagne de l'association IRIS, qui représente les patients atteints de déficits immunitaires primitifs. *“Je me fais la porte-voix de ceux qui n'ont pas toujours la force de parler. Témoigner, informer, encourager, c'est ma manière de remercier les donneurs.”*

Tiphaine intervient dans les écoles, à l'UCO, dans les entreprises, auprès des collectivités. Elle parle de plasma, de souveraineté sanitaire, de solidarité. Elle rappelle que 65 % du plasma utilisé pour les médicaments provient encore des États-Unis. *“Chacun peut jouer un rôle. Donner, c'est simple. C'est peu de temps. Et ça change vraiment des vies.”*



Le 10 juin dernier, cette parole l'a menée jusqu'à l'Assemblée nationale. Invitée à témoigner lors d'un colloque sur le don de plasma, aux côtés de responsables de l'EFS, en présence de la présidente de l'Assemblée et du ministre de la Santé, Tiphaine a porté la voix des patients. *“C'était impressionnant. Un honneur. Pendant des années, je n'étais pas écoutée. Et aujourd'hui, on m'appelle pour témoigner au niveau national.”*

Quand elle parle des donneurs, son regard s'illumine. *“96 % des gens se disent prêts à donner, mais seuls 4 % passent à l'acte. Pourtant, un don, c'est parfois dix minutes. Une heure et demie pour le plasma, le temps de lire un livre. Et ce petit geste change tout.”*

Aujourd'hui, Tiphaine n'a plus peur. *“Et ça change tout.”* Sa force, sa joie et son engagement sont contagieux. Elle le dit simplement : *“Vous pouvez faire un peu de magie autour de vous. Donner son sang, c'est oser être utile. Et même oser être fun.”* ●

L'EXPRESSIONS

Minorité de gauche Ploumagoar en commun

Bonjour à toutes et à tous,

Le mandat municipal que les électeurs nous ont confié s'achève. C'est une belle expérience.

C'est l'occasion de faire un point. Nous participons activement aux séances de conseil municipal où nous votons en toute indépendance au vu de l'intérêt des projets municipaux et des valeurs que nous défendons.

Nous sommes attachés par exemple à la nécessité d'une vraie concertation sur les dossiers engageant financièrement la commune de manière conséquente.

Cette attitude nous a conduit à participer pleinement à certaines décisions (vallée de Cadolan, gens du voyage, rénovation du cimetière, recrutement de personnel, rénovation de certains bâtiments (Ploum expo, école de Croix-Prigent, accord pour la rénovation de l'ex magasin point vert pour accueillir les associations caritatives), à parfois les faire modifier.

De la même manière, il nous arrive de contester certains choix en argumentant en toute transparence.

Points à signaler :

- Salle multiculturelle : Comme nous l'avons

déjà exprimé dès l'origine, nous sommes inquiets du coût final de cet équipement important qu'il faudra ensuite faire vivre (régisseur, programmation, entretien extérieur et intérieur). A ce jour, ce projet dépasse les 8 millions d'euros TTC. Nous tenons à disposition le détail de ces sommes. Cette dépense excessive met la commune dans une situation financière tendue. Notre endettement est désormais très élevé et à ce jour, aucune prévision du budget de fonctionnement de cet équipement majeur n'a été présenté en conseil municipal.

- Eglise : Suite à différents désordres constatés dans ce bâtiment communal depuis plusieurs années, un rapport d'un cabinet spécialisé a été dressé en juillet 2023. Après plusieurs demandes en conseil, nous avons pu obtenir communication de ce rapport en mai 2025. Les observations et recommandations y figurant faisaient craindre le pire. Une enveloppe d'un million de travaux HT paraissait déjà nécessaire à cette époque. Depuis, l'église s'est dégradée et sa fermeture inéluctable. Les travaux de réfection à venir seront très importants manifestement.

- Agrandissement de la mairie : le projet lancé par la majorité municipale avance. Une

première estimation dépasse 1,5 million d'euros HT. Un avant projet détaillé devrait être présenté au printemps. Il est ambitieux et devra trouver aussi un financement.

- Liaisons douces : A ce jour, aucun projet concret n'a vu le jour. Nous regrettons vivement cette situation au regard des nouveaux modes de déplacement et de notre proximité avec Guingamp par exemple.

- Urbanisme : le nouveau plan d'urbanisme intercommunal est paru. Suite à de nombreuses observations, une procédure de modification puis une révision interviendront et ses conséquences ne seront pas neutres pour nos villages.

Enfin, nous avons une pensée pour les familles durement touchées tragiquement lors de l'événement climatique majeur de septembre dernier.

Pour conclure, nous tenons à remercier vivement l'ensemble des agents communaux pour leur travail et sans qui les élus ne pourraient administrer notre commune de PLOUMAGOAR. ●

Hervé CHEVALIER, Nelly GEFFROY, Guillaume BATARD, Dominique LE GOUX, Michel LAVIGNE

Minorité Ploumagoar Au cœur d'une dynamique

Bonjour à toutes et à tous,

Tout d'abord, nous exprimons tout notre soutien et toute notre solidarité aux personnes touchées par les inondations, avec une pensée particulière pour la famille endeuillée.

Un grand merci aux agents et à l'ensemble du personnel qui se sont mobilisés au service de la population.

Résumé de notre mandat :

Depuis le début de notre mandat, nous avons toujours soutenu les investissements favorisants l'économie, l'emploi et le maintien de la vie culturelle, associative de notre ville de Ploumagoar dans des suggestions raisonnables.

Aujourd'hui, nous nous inquiétons de l'augmentation continue des dépenses pharaoniques et des emprunts de 10 Millions d'euros actionnée pour des

projets couteux, telle que la salle de Kergré, les travaux de la mairie avec un ascenseur, qui fragilise les finances de la commune.

Viendra par la suite une autre grosse dépense pour le prochain mandat qui va concerner l'église où nous avons tiré la sonnette d'alarme depuis déjà plusieurs années et que la majorité en place n'a jamais écouté.

Le prochain exécutif aura-t-il la possibilité d'aménager le bourg, de rénover l'église et de poursuivre les travaux de la mairie... ? Ces choix pourraient limiter les marges de manœuvre pour les prochains investissements essentiel à la qualité de vie de notre ville.

Il y a cinq ans, notre liste au cœur d'une dynamique souhaitait favoriser l'aménagement du cœur de notre ville, toujours en écoutant vos attentes et vos remarques.

La ville de Ploumagoar ne pourra échapper à l'effort solidaire demandé par l'état et nous craignons une augmentation des impôts dans les années à venir.

Nous sommes toujours attentifs au développement, et installations de nouvelles entreprises sur Ploumagoar, nous soutiendrons les projets et l'installation d'autres commerces sur notre commune de façon à ce qu'elle soit toujours aussi dynamique.

Nous allons terminer notre mandat encore dans la construction et le bien-être des habitants de PLOUMAGOAR et bien entendu veiller sur les dépenses à venir.

Nous conclurons cette année en vous souhaitant à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2026. Bloavez mat da beb hini ha yec'hed e-leizh an ti. ●

Elus : Boyez Philippe - Guillaumin Guilda - Irland Rémi - Le Houerff Arlette.

Un mandat placé sous le signe de l'engagement et de la proximité.

Arrivé au terme de ce mandat, l'engagement de l'équipe municipale a été guidé, chaque jour, par une volonté sincère de servir les habitants et de faire vivre la commune dans un esprit de proximité, d'écoute et de responsabilité. Avec l'ensemble des élus, le maire s'est investi au quotidien pour répondre aux besoins exprimés et accompagner les évolutions de notre territoire, dans le respect de l'intérêt général.

Tout au long de ces années, la présence sur le terrain, le dialogue avec les habitants, les associations et les acteurs locaux ont constitué le

socle de l'action municipale. Les échanges, parfois simples, parfois plus exigeants, ont permis d'éclairer les décisions prises et de construire des actions concrètes, en phase avec les réalités du quotidien.

Aux côtés du maire, les adjoints et conseillers municipaux se sont mobilisés avec sérieux et disponibilité. Ensemble, ils ont œuvré pour maintenir des services de proximité de qualité, soutenir la vie associative, renforcer les solidarités, préserver le cadre de vie et mener à bien des projets utiles à la commune. Chaque action, chaque choix, a été porté par le sens du service public et le souci de l'équilibre.

Ce mandat s'achève avec le sentiment d'un travail mené collectivement, dans un esprit de dialogue et de respect. Les élus tiennent à remercier l'ensemble des habitants pour leur confiance, leur écoute et leurs échanges tout au long de ces années.

Au moment de conclure ce mandat, je souhaite remercier sincèrement les habitants pour la confiance qu'ils nous ont accordée, ainsi que l'ensemble des élus et des agents communaux pour leur engagement et leur dévouement. Ce travail collectif, mené au plus près des réalités de notre commune, restera au cœur de mon engagement. ●

Bloavez mad

Ce dispositif est porté par :



LE RELAIS PETITE ENFANCE

Présent sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, le Relais Petite Enfance (RPE) est réparti sur les secteurs de Bégard, Bourbriac, Callac, Guingamp, Louargat, Paimpol et Pontrieux. Il constitue un service de proximité essentiel pour accompagner les familles et les professionnels de la petite enfance.

Lieu d'information, de rencontres et d'échanges, le RPE s'adresse à la fois aux parents, futurs parents, assistants maternels et gardes d'enfants à domicile. Il propose gratuitement des conseils sur les différents modes d'accueil du jeune enfant, informe sur les aides existantes et accompagne les démarches liées à l'accueil individuel.

Le RPE joue également un rôle clé auprès des professionnels en offrant un cadre d'échanges de pratiques, en informant sur les conditions d'accès et d'exercice des métiers de la petite enfance, et en proposant des animations régulières : espaces jeux, temps collectifs, réunions d'information et d'échanges.

Service public gratuit et ouvert à tous, le Relais Petite Enfance est accessible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

22 rue de la Poste, 22970 Ploumagoar | 02 96 11 10 31 - 06 71 90 34 76 | rpe.guingamp@guingamp-paimpol.bzh



AGENDA

DU SAMEDI 10 JANVIER

AU SAMEDI 28 FÉVRIER

Exposition

Rendez-vous à PloumExpo pour découvrir Navigation nocturne, une exposition du peintre-voyageur Thomas Auriol, entre récits de mer et paysages oniriques.

📍 PloumExpo

SAMEDI 24 JANVIER

Atelier

Explorez l'univers des fruits et des arbres fruitiers.

Par *Les croqueurs de fruits*

📍 Salle des fêtes

SAMEDI 24 JANVIER

Repas

Partagez un repas écossais aux saveurs traditionnelles

Par *Swing Yer Tartan*

📍 Salle Kéromest

SAMEDI 24 JANVIER

Atelier

Avec Thomas Auriol, composez un paysage imaginaire issus de votre propre exploration.

📍 PloumExpo

MERCREDI 28 JANVIER

Heure du conte

Embarquez pour des histoires de pirates, entre aventures, trésors et récits marins.

📍 Médiathèque

SAMEDI 7 FÉVRIER

Soirée Blind Test

Testez votre culture musicale en équipe lors d'une soirée ludique et conviviale, dans une ambiance festive et détendue.

Par le Comité des Fêtes du Bourg

📍 Salle des fêtes

SAMEDI 7 FÉVRIER

Atelier

Apprenez à reconnaître fruits et arbres fruitiers lors d'un atelier accessible à tous.

Par *Les croqueurs de fruits*

📍 Boulodrome

SAMEDI 7 FÉVRIER

Repas

Savourez un repas convivial dans une ambiance détendue.

Par *Les petits explorateurs de la Croix-Prigent*

📍 Salle Hent-Per

DIMANCHE 15 FÉVRIER

Tournoi de poker

Réservé aux membres de clubs bretons, comptant comme étape qualificative pour le championnat national de poker associatif.

Par *22 PokerClub*

📍 Salle Hent-Per

DU LUNDI 16 AU JEUDI 19 FÉVRIER

Stage

Initiez-vous à la danse à l'occasion d'un stage convivial.

Par *K Danse*

📍 Salle des fêtes

MERCREDI 18 ET MARDI 24 FÉVRIER

Atelier

Partagez un moment créatif en famille dès 7 ans autour de l'exposition de Thomas Auriol.

📍 PloumExpo

JEUDI 19 ET JEUDI 24 FÉVRIER

Atelier

Partagez un moment créatif en famille autour de l'exposition de Thomas Auriol. Pour les 3-6 ans

📍 PloumExpo

SAMEDI 21 FÉVRIER

Repas

Partagez un repas crêpes, pour un moment gourmand et chaleureux.

Par *La Hulotte*

📍 Salle Hent-Per

MERCREDI 25 FÉVRIER

Heure du conte

Rendez-vous pour une heure du conte inspirée de l'univers de Isabelle Simler, en lien avec le salon du livre jeunesse.

📍 Médiathèque



DU SAMEDI 7 MARS

AU SAMEDI 28 MARS

Exposition

Immergez-vous dans l'univers d'Isabelle Simler, à travers croquis, esquisses et dessins mettant en lumière la richesse et la poésie du monde animal.

Vernissage le vendredi 6 mars

📍 PloumExpo

SAMEDI 7 MARS

Repas

Partagez un repas bourguignon dans une ambiance conviviale.

Par *le Racing Club Ploumagoar*

📍 Salle Kéromest

DIMANCHE 8 MARS

Repas

Faites de la place et participez à un vide ta chambre, pour donner une seconde vie aux objets.

Par *l'Amicale Laïque*

📍 Salle Omnisports

SAMEDI 14 MARS

Salon

Plongez dans la 4^e édition du Salon du livre jeunesse, dédiée aux histoires et à l'imaginaire.

Par le Salon du Livre Jeunesse

📍 Salle des fêtes

DIMANCHE 15 ET

DIMANCHE 22 MARS

Élection

Participez aux élections municipales et prenez part à la vie démocratique locale.

📍 Bureaux de vote

JEUDI 19 MARS

Cérémonie

Rendez-vous pour un moment de souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes de la guerre d'Algérie

📍 Monument aux Morts

SAMEDI 21 MARS

Atelier

Dessinez aux côtés d'Isabelle Simler et découvrez ses techniques d'illustration lors d'un atelier créatif.

📍 PloumExpo

MERCREDI 25 MARS

Heure du conte

Explorez les cinq sens à travers une heure du conte sensorielle et ludique.

📍 Médiathèque

SAMEDI 28 MARS

Spectacle

Découvrez une relecture originale du conte, où Barbe Bleue raconte lui-même son histoire.

📍 Salle Kéromest

SAMEDI 28 ET

DIMANCHE 29 MARS

Concours de boules

Participez à un concours de boules ouvert aux amateurs et passionnés.

Par Le Comité des fêtes de Locmaria

📍 Boulodrome

MERCREDI 22 AVRIL

Heure du conte

Écoutez des récits espiègles et poétiques autour de l'univers des lapins.

📍 Médiathèque

DIMANCHE 26 AVRIL

Cérémonie

Célébration de la mémoire des victimes de la déportation dans les camps de concentration et d'extermination nazis lors de la Seconde Guerre mondiale.

📍 Monument aux Morts

DU VENDREDI 1^{ER} AU

DIMANCHE 3 MAI

Tournoi de poker

Tournoi ouvert à toutes et tous marquant les 15 ans du club. Un rendez-vous festif et convivial à ne pas manquer..

Par 22 PokerClub

📍 Salle Kéromest

VENDREDI 8 MAI

Cérémonie

Rendez-vous pour la commémoration de la Victoire remportée par les armées françaises et alliées en 1945.

📍 Monument aux Morts

DIMANCHE 10 MAI

Chorale

Chantaploum se produira en concert avec la chorale de Saint-Donan. Un moment musical solidaire au profit de l'association Myobilité.

Par Chantaploum

📍 Salle des fêtes

Vous souhaitez partager un événement dans l'agenda du prochain Ploum'Info ?

Faites parvenir votre demande à communication@ville-ploumagoar.fr

PLOUDEXPO



DU DESSIN À LA RÊVERIE

Isabelle SIMLER

7 MARS > 28 MARS

du mardi au samedi 14h30-18h00

PLOUMAGOAR
Espace de vie et d'expression

PLOUDEXPO
L'événement culturel de l'Ouest Armor

Côtes d'Armor
le Département

a.c.b.
art contemporain en Bretagne